

Audit HACCP

42

les objectifs

Intervention réalisée pour :

- Préparer l'examen de votre Système HACCP par votre Client
- Réaliser un diagnostic dans le cadre d'une mise en place
- Assurer la surveillance du système en place

Déterminer avec vous l'ensemble des actions à mener dans le cadre de votre activité pour assurer la conformité de votre système.

les résultats

À l'issue de la prestation, un rapport circonstancié vous est fourni. Il s'accompagne d'un plan global des actions à mener pour parvenir à atteindre votre objectif. Ce plan d'actions définit quels sont les moyens, les délais et les responsabilités à mobiliser pour parvenir au succès.

la méthodologie

- Applicable aux référentiels suivants : **ISO 9001, Codex alimentarius, directive 93/43/CEE, arrêté ministériel du 9 mai 1995 ISO 22000.**
- Réalisée par des auditeurs qualifiés ICA ou selon le processus en place au sein de Capital et **Qualité** et pour certains reconnus par des organismes officiels.
- Basée sur les principes de l'ISO 19011, en trois étapes principales :
 - **Préparation** : par examen préalable des documents disponibles dans votre entité et transmis à notre cabinet. Proposition d'un plan d'audit.
 - **Réalisation sur site** : à l'issue d'une réunion d'ouverture, discussion sur les documents préalablement étudiés. Puis visite de l'entité et examen de l'organisation au travers d'entretiens avec le personnel disponible. La prestation sur site se clôture par une réunion de conclusion.
 - **Rapport** : réalisé dans un délai garanti de 15 jours, il vous est transmis par courrier ou peut vous être présenté sur site au cours d'une intervention complémentaire.